

Publié le 12 février 2021

Loi Elan, deux ans après... Un dossier spécial dans Servir le Public

A lire l'avant-projet de loi sur la loi Elan, il y a plus deux ans, les Sem de logement social étaient appelées tout simple à tirer leurs révérences. Aujourd'hui, dans la dynamique d'une loi votée finalement plus favorable, elles ont au contraire le vent en poupe. Ce dossier est consacré à l'analyse de la manière dont les Epl ont évité le pire pour foncer vers le meilleur.



Lorsque le débat sur le projet de loi Elan a été lancé, certains observateurs, à juste titre, fronçaient les sourcils au sujet des Sem de logement social dont on pouvait craindre qu'elles soient les victimes directes de cette loi fondatrice. **Or, au fil de la discussion parlementaire, de nuageux, le ciel a basculé vers un temps plus clément.** Deux ans plus tard, autant le dire, les dites Sem ont su trouver des **solutions adaptées aux situations locales afin de répondre aux dispositions de la loi Elan** qui ont profondément réorganisé le tissu des organismes de logement social. Grâce à leurs atouts et aux mesures spécifiques de la loi Elan qui en résultent, elles se sont positionnées au service des élus pour répondre aux besoins des territoires, voire devenir pour certaines d'entre elles le socle de regroupements, réalité qui était loin d'être acquise quand cette loi en était à ses prémises.

Retrouvez l'intégralité du dossier sur la loi Elan sur notre site d'actualités [Servir le Public.](#)

Par Benjamin GALLEPE